



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND  
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 9 octobre 2024

Salle du Conseil

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Mario Zanth, maire  
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1  
Stephane Fournier, conseiller quartier 2  
Carl Grimard, conseiller du quartier 3  
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4  
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5  
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6  
Trevor Stewart, conseiller quartier 7  
Pierre Voisine, Directeur général  
Monique Ouellet, greffière

**ABSENT:** Diane Choinière, conseillère du quartier 8

**1. Ouverture de la réunion**

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h.

**2. Reconnaissance de territoire**

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

**3. Moment de réflexion**

Le conseiller Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2024-100**

**Proposée par** Kyle Cyr

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item 10.2 b., soit une lettre reçue de Summer Spirits Festival.

**ADOPTÉE, telle que modifiée**

**5. Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Aucune

**6. Réunion à huis clos**

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h03 et retournent dans la salle du conseil à 19h15.

**RÉSOLUTION 2024-101**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 11 septembre 2024

6.2 Dossier de santé et sécurité

**ADOPTÉE**

**7. Résolution pour retourner en réunion ouverte**

**RÉSOLUTION 2024-102**

**Proposée par** Stephane Fournier

**Appuyée par** Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

**ADOPTÉE**

**8. Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel, toutefois, une résolution doit être envisagée :

**RÉSOLUTION 2024-103**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** André J. Lalonde

ATTENDU QUE les activités de fouillage qui ont été autorisés à M. Lalonde représentent des risques pour sa santé/sécurité et celle des employés de la Cité; et

ATTENDU QU'À la suite de graves risques d'accidents et d'avis légaux obtenus, il est impératif de résilier l'accord de fouillage à M. Lalonde;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mette fin à l'entente de M. Lalonde pour fouiller au site d'enfouissement immédiatement.

**ADOPTÉE**

**9. Annonces / Présentations spéciales**

Aucune

**10. Items du Comité plénier**

**10.1 Délégations/Présentations**

**a. Patrick Robinson du Club Optimiste de Hammond sur le Centre Alphonse Carrière**

Présentation de Patrick Robinson et Robin Barré, résidents de Hammond et membre du comité optimiste.

À la suite des commentaires, le maire Mario Zanth invite le conseiller Stewart à présenter la motion de membre suivante qui est appuyée par le conseiller Simon-Olivier Peladeau-Houle en réponse à la présentation.

ATTENDU QUE Hammond est une communauté en pleine croissance et prospère qui compte des dizaines de groupes et d'événements actifs chaque année; et

ATTENDU QUE la plupart de ces événements ont lieu dans le centre communautaire de Hammond, le Centre Alphonse Carrière; et

ATTENDU QUE l'évaluation de l'état des bâtiments de 2024 a permis d'identifier les besoins critiques du centre communautaire, mais que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour optimiser le centre en fonction des besoins croissants de la communauté.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration à préparer un rapport sur les besoins et les coûts des rénovations requis pour optimiser le centre communautaire Alphonse-Carrière à Hammond, afin que ces coûts pour les plans et devis, soient considérés au budget 2025.

**10.2 Pétitions et correspondance**

**a. Municipalité de Waterloo - Résolution de support « Résoudre la crise »**

**Proposée par** Kyle Cyr

**Appuyée par** Stephane Fournier

QUE le comité plénier recommande que le conseil de la Cité de Clarence-Rockland appuie par la présente résolution adoptée par la Municipalité régionale de Waterloo le 25 septembre 2024 en appui à la campagne « Résoudre la crise ».

**ADOPTÉE**

**b. Lettre datée du 7 octobre 2024 de Summer Spirits Festival demandant l'annulation d'une facture émise selon l'entente de partenariat pour le Festival Clarence-Rockland**

À la demande du maire, Julian Lenhart explique la lettre et la situation.

**Proposée par** Samuel Cardarelli

**Appuyée par** Stephane Fournier

QUE le Comité plénier accuse réception de la lettre datée du 7 octobre 2024 de Summer Spirits Festival; et

QUE le Comité plénier mandate l'administration à pourvoir de l'information additionnelle, soit le détail des frais inclus sur ladite facture; et

QUE le Comité plénier recommande qu'une résolution pour approuver leur demande d'annulation de ladite facture soit considérée lors de la prochaine réunion régulière.

**ADOPTÉE**

**10.3 Avis de motion**

**a. Avis de motion présenté par le conseiller Cardarelli et appuyé par le conseiller Grimard pour demander à l'administration d'examiner et de faire rapport sur l'ajout de bancs et de poubelles sur nos routes collectrices urbaines.**

Conseiller Cardarelli présente sa motion de membre.

**b. Avis de motion présenté par le conseiller Fournier et appuyé par le conseiller Cardarelli visant à réviser le règlement sur les feux d'artifice, en mettant l'accent sur la modernisation de la vente de feux d'artifice dans la ville.**

Conseiller Fournier présente sa motion de membre.

Le maire Mario Zanth cède la présidence au conseiller André Lalonde pour la présentation de sa motion de membre.

**c. Avis de motion présenté par le maire Zanth et appuyé par le conseiller Cyr pour demander au conseil de s'engager à allouer une subvention de \$11,842 à l'Expo Clarence-Rockland dans son budget 2025.**

Le maire Zanth explique que la raison pour laquelle il présente cette motion en tant que motion de membre est qu'il s'agit d'une question de temps et qu'il faut prévoir suffisamment de temps pour l'organisation de l'événement.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville mentionne que le financement en nature était de 3000\$ à 4000\$ en 2023, mais si les demandes sont plus élevées, le coût pourrait augmenter.

Suite aux discussions, l'auteur de la motion ainsi que l'appuyeur demande que le texte suivant soit ajouté à la résolution : QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil s'engage à allouer une contribution en nature incluant l'accès à l'arène, sans frais pour le jeudi avant l'événement et le lundi matin après l'événement, deux employés de soutien, des tables rondes, des chaises, des poubelles et une scène, pour leur événement de 2025.

Le maire Mario Zanth retourne à son siège.

#### **10.4 Rapports des comités/services**

##### **a. Rapport sur les activités du comité de planification et du comité d'ajustement**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Stéphane Fournier

QUE le rapport CLERK2024-12, qui vise à fournir de l'information relativement aux responsabilités du comité d'aménagement et du comité de dérogation, soit reçu à titre d'information; et

QUE le Comité plénier recommande que la structure des comités demeure Status Quo.

**ADOPTÉE, telle que modifiée**

##### **b. Calendrier des réunions du Conseil 2025**

**Proposée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

**Appuyée par** Stéphane Fournier

QUE le comité plénier reçoive le rapport CLERK2024-11 et recommande au conseil d'adopter le calendrier des réunions de 2025 et de réviser le règlement de procédure 2022-118 afin de mettre à jour les dates de réunion du comité de planification, tel que proposé dans le rapport no CLERK2024-11.

**ADOPTÉE**

##### **c. Revue de la politique de contrôle hivernal**

Guillaume Boudrias présente la politique d'entretien hivernal 2024.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville explique que si un trottoir ou un sentier multifonctionnel est situé le long d'une route, la politique stipule qu'il sera ouvert à moins qu'un avis ne soit donné.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville explique que si un sentier multifonctionnel est fermé, des panneaux d'avertissement seront installés en conséquence.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville précise que la politique s'applique seulement aux sentiers multifonctionnels en bordure de chemin et que les autres sentiers feront partie d'une politique des parcs et loisirs qui sera seulement à venir l'année prochaine. Pour l'instant, ses sentiers ne seront pas déblayés.

Suivant des questions, Guillaume Boudrias explique que le problème du gravier qui se retrouve dans les fossés est abordé dans le cadre des procédures d'exploitation et d'une formation adéquate.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville explique que chaque tempête hivernale est différente et que l'approche immédiate est adaptée en conséquence.

**Proposée par** André J. Lalonde

**Appuyée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

ATTENDU QUE le ministère des transports de l'Ontario a complété une révision des normes d'entretien minimales en 2018; et

ATTENDU QUE la Politique de déneigement INF2016-11 a été rédigée et adoptée en 2016 et doit être mise à jour;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'adopter la politique TP2024-001, visant à établir les lignes directrices pour le contrôle hivernal, abolissant donc la politique INF2016-11, tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

**d. Nomination d'un ingénieur pour le Drain municipal Phillion**

**Proposée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

**Appuyée par** Stéphane Fournier

ATTENDU QUE le drain municipal Phillion présente d'important défis opérationnels qui sont résumés au rapport TP2024-005; et

ATTENDU QUE le surintendant de drainage de la Cité de Clarence-Rockland recommande de nommer la firme Shade Group Inc. comme ingénieur et que celle-ci se retrouve sur la liste d'offre à commande de la Cité de Clarence-Rockland;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'adopter un règlement pour l'octroi d'un contrat à la firme Shade Group Inc. au montant de 26 685\$ excluant la TVH afin de rédiger un rapport aux termes du paragraphe 78(1) de la Loi sur le drainage dans le but de résoudre les problématiques associées à l'entretien, les problèmes de capacité, d'efficacité et d'érosion du drain municipal Philion.

**ADOPTÉE**

**e. Abroger le règlement 2016-108 : Octroyer des licences, réglementer et régir les propriétaires et les chauffeurs de taxis**

Suivant des questions, Pierre Voisine explique qu'avec l'abrogation du règlement sur les taxis, il n'y aurait plus aucune restriction au niveau municipal.

Suivant des questions, Pierre Voisine explique que la ville n'est pas équipée ou formée pour effectuer des inspections de manière adéquate.

**Proposée par** Kyle Cyr

**Appuyée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

QUE le comité plénier recommande au conseil d'abroger le règlement 2016-108, étant un règlement qui permet l'octroi de permis, la réglementation et la gouvernance des propriétaires et des chauffeurs de taxi.

**ADOPTÉE**

**11. Rapport du comité plénier**

Le maire Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

**12. Items des membres du Conseil**

Aucun

**13. Items par consentement**

**RÉSOLUTION 2024-104**

**Proposée par** Samuel Cardarelli

**Appuyée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 9 octobre 2024, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 11 septembre 2024

13.2 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire de septembre 2024

13.3 Résolution pour approuver les salaires payés du 18 août 2024 au 14 septembre 2024

13.4 Résolution pour approuver les comptes payés du 31 août 2024 au 30 septembre 2024

13.5 Résolution pour adopter les réductions de taxes en vertu des articles 357-358 de la loi sur les municipalités

**ADOPTÉE**

**Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2024-104 :**

- 13.1 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 11 septembre 2024 soit adopté.*
- 13.2 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2024-85, 2024-86, 2024-87 et 2024-88, soient reçus et déposés en filière.*
- 13.3 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 18 août 2024, au 14 septembre 2024, au montant brut de 1 172 899,47 \$, et montant net de 834 153,71 \$, soient adoptés, tel que recommandé.*
- 13.4 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 31 août 2024, au 30 septembre 2024, au montant de 8 983 315,48 \$ soient adoptés, tel que recommandé.*
- 13.5 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 145,00 \$, étant la part de la Cité de Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2024-035.*
- 13.6 Résolution pour approuver la mise à jour de la politique FIN1.1-2024 du Programme de subvention municipales**

Suivant questions, Frédéric Desnoyers, explique que le Festival Clarence-Rockland est un événement municipal et que les fonds sont alloués lors de la délibération budgétaire.

**RÉSOLUTION 2024-105**

**Proposée par** Stephane Fournier

**Appuyée par** Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la politique FIN1.1-2024, telle que révisée le 9 octobre 2024.

**14. Rapports des Comités/Services**

**14.1 Construction du belvédère au parc Naturel Lavigne**

**RÉSOLUTION 2024-106**

**Proposée par** Samuel Cardarelli

**Appuyée par** Stephane Fournier

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé en 2018 des fonds afin d'effectuer divers travaux au parc Naturel Lavigne, incluant la construction d'un belvédère; et

ATTENDU QUE dû à l'augmentation des coûts de matériaux de construction, les fonds approuvés sont insuffisants afin de compléter la construction du belvédère souhaité; et

ATTENDU QUE la Cité a obtenu des fonds provinciaux afin de procéder à la coupe, le remplacement et la revitalisation de nos espaces verts suivant les dégâts occasionnés par la tempête Derecho; et

ATTENDU QUE l'administration vient de confirmer que la construction d'un belvédère dans le parc Naturel Lavigne respecte les critères d'admissibilité de la subvention si la construction est terminée par le 31 décembre 2024; et

ATTENDU QU'AFIN de respecter le court échéancier, l'administration ne sera pas en position de rencontrer ses obligations telles que décrites à l'annexe E de la politique d'approvisionnement;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accorde une dérogation à la politique d'approvisionnement tel que décrit à l'article 27 de la politique afin de négocier et subséquemment accorder un contrat d'une valeur n'excédant pas l'enveloppe budgétaire approuvée par le conseil municipal à l'entrepreneur Luxus Timberframe.

**ADOPTÉE**

**14.2 Entente Club de motoneige de l'est Ontario**

Suite à des questions, Monique Ouellet confirme que ce point sera de retour à la prochaine réunion afin que le conseil considère l'adoption d'un règlement qui inclura les termes de renouvellement de l'entente.

**RÉSOLUTION 2024-107**

**Proposée par** Kyle Cyr

**Appuyée par** André J. Lalonde

ATTENDU QUE le Club de motoneige de l'est Ontario opère et entretient des pistes de motoneige à l'intérieur des limites de la Cité de Clarence-Rockland; et

ATTENDU QUE le Club de motoneige de l'est Ontario et la Cité de Clarence-Rockland n'ont pas de protocole d'accord afin de définir les modalités et les conditions d'opération du réseau de pistes;

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil municipal d'autorise l'administration à signer un protocole d'accord avec le Club de motoneige de l'est Ontario et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

**15. Règlements municipaux**

**RÉSOLUTION 2024-108**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

- 2024-91 visant à autoriser l'utilisation des fonds du Fond de réserve pour la maintenance et reconstruction des chemins pour financer le remplacement d'urgence d'un ponceau sur le chemin Bouvier
- 2024-92 à 2024-100 visant à récupérer les coûts pour la maintenance de plusieurs drains municipaux
- 2024-101 visant à soustraire de la procédure d'approbation du plan de lotissement, la description de condominiums de la propriété du 1280 Caron
- 2024-102 visant à abroger le règlement 2023-88 : consultation obligatoire préalable à la demande d'autorisation

**ADOPTÉE**

**16. Règlement de confirmation**

**RÉSOLUTION 2024-109**

**Proposée par** Samuel Cardarelli

**Appuyée par** Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2024-103, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 9 octobre 2024, soit adopté.

**ADOPTÉE**

**17. Ajournement**

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 21h17.

---

Mario Zanth, Maire

---

Monique Ouellet, Greffière